

BARÈME DES HONORAIRES

HONORAIRES DE TRANSACTION

LOCAUX À USAGE D'HABITATION	
Prix de vente	Honoraires TTC
0 - 85 000 €	Forfait de 5 000 €
85 001 - 300 000 €	6%
300 001 - 700 000 €	5%
Au-delà de 700 000 €	4%

STATIONNEMENTS ET GARAGES	
Prix de vente	Honoraires TTC
0 - 30 000 €	Forfait de 2 000 €

LOCAUX À USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL	
Prix de vente	Honoraires HT
0 - 100 000 €	Forfait de 5 000 €
100 001 - 2 500 000 €	5%
Au-delà de 2 500 001 €	4%

TERRAINS	
Prix de vente	Honoraires HT
0 - 100 000 €	Forfait de 5 000 €
100 001 - 1 500 000 €	5%
Au-delà de 1 500 001 €	4%

FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL	
10% HT* du montant de la cession	

*Honoraires minimum de 5 000 € HT

Les honoraires de transaction ci-dessus indiqués sont les taux maximums pouvant être appliqués.
 Les honoraires s'entendent charge vendeur sauf indication contraire dans le mandat.
 TVA au taux de 20% en sus pour les honoraires indiqués hors taxes,

HONORAIRES DE LOCATION

BAUX D'HABITATION			
		À la charge du bailleur (TTC)	À la charge du locataire (TTC)
Honoraires de négociation et d'entremise		60 €	/
Honoraires relatifs à la visite, la constitution du dossier locataire, la rédaction du bail et la réalisation de l'état des lieux		1 mois de loyer HC	1 mois de loyer HC
Sans que ce montant ne puisse être supérieur à :	Zone très tendue	12 € / m ²	12 € / m ²
	Zone tendue	10 € / m ²	10 € / m ²
	Hors zone	8 € / m ²	8 € / m ²
	État des lieux d'entrée	3 € / m ²	3 € / m ²

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n° 2014-890 du 1er août 2014.

BAUX DE GARAGES ET PARKINGS		
	À la charge du bailleur (TTC)	À la charge du locataire (TTC)
Honoraires de négociation et d'entremise	1 mois de loyer HC	1 mois de loyer HC
Honoraires relatifs à la visite des lieux, la constitution du dossier locataire et la rédaction du bail		
Honoraires relatifs à la réalisation de l'état des lieux d'entrée		

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

		À la charge du bailleur (TTC)	À la charge du locataire (TTC)
Honoraires de négociation et d'entremise	Loyer < 1.000 HT / mois	1 mois de loyer HC	1 mois de loyer HC
	Loyer ≥ 1.000 HT / mois	15 % du loyer annuel HC	15 % du loyer annuel HC
		Dans le cas où les honoraires sont supportés par le preneur uniquement, ils s'élèvent à 15% du loyer annuel HC	
Prestations non incluses dans nos honoraires de location :			
• Rédaction de l'état des lieux • Rédaction du contrat de bail			

Barème applicable à compter du 07/08/2025